

.....  
**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

.....  
**Direction de l'Environnement  
et des Établissements Classés**

**PROCEDURE ICPE (INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

**PIECES DU DOSSIER DE DECLARATION**

\*\*\*\*\*

**(ETABLISSEMENTS DE 2EME CLASSE)**

**AYANT FRANCHI LE SEUIL DE DECLARATION AU SENS DE LA NOMENCLATURE DES ICPE \***

*(Il est souhaitable de faire visiter le site du projet avant son acquisition et avant la constitution du dossier)*  
**--Contact : 106, rue Carnot, 3<sup>ème</sup> étage du nouveau bâtiment, Tél : 33 822 38 48 OU  
DIVISION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES--**

1. Demande adressée au Ministre de l'Environnement et du Développement Durable,
2. Copie légalisée de la carte nationale d'identité pour une personne physique, récépissé pour un GIE et statut pour une société,
3. Déclaration d'inscription au Registre du Commerce (RC) et libellée au nom de la personne physique ou de la société,
  - Un plan de situation à l'échelle de 1/2000<sup>ème</sup> ou 1/1000<sup>ème</sup>,
  - Un plan de masse à l'échelle de 1/500<sup>ème</sup> ou 1/200<sup>ème</sup>,
  - Un plan d'installation à l'échelle de 1/100<sup>ème</sup> ou 1/50<sup>ème</sup>.

**Le tout en trois (3) exemplaires**

**à déposer à la DEEC, sise au Parc forestier et zoologique de Hann -  
Route des pères maristes - Dakar  
Au 1<sup>er</sup> Etage du ministère**

**OU**

**A LA DIVISION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES  
(DREEC) DU LIEU DU PROJET**

---

\* Sauf dispositions spéciales prises par l'inspection des installations classées, si l'importance de l'installation est inférieure audit seuil de déclaration au sens de la Nomenclature sénégalaise des ICPE, il n'y a pas lieu d'établir un récépissé de déclaration - c'est alors une lettre de prescription qui est adressée au promoteur ou à l'exploitant pour prévenir toutes nuisances et pollutions. (Art. R29, R30, R36 du décret d'application du Code de l'Env.)